

Date: 21 janv. 2019 à 16:10

De: Jean-Marc.Zulesi@assemblee-nationale.fr

À: xxxxx

Objet: RE: Traité d'Aix La Chapelle

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de solliciter Monsieur le député afin de lui manifester votre inquiétude. Je me permets de vous répondre de la part de monsieur Zulesi afin de vous rassurer.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle qui sera signé demain par le Président de la République et la Chancelière allemande vise à renforcer les liens entre les deux pays, et marque le 56^e anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, symbole de la réconciliation franco-allemande après les deux Guerres mondiales.

Le traité d'Aix-la-Chapelle n'évoque à aucun moment un éventuel partage ou une cession du siège français permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Une telle manœuvre nécessiterait de réviser l'ensemble de la Charte des Nations Unies. Le traité précise en revanche que de nouvelles formes de coopération entre la France et l'Allemagne pourront être possibles comme établir « *des échanges au sein de leurs représentations permanentes auprès des Nations unies à New York, en particulier entre leurs équipes du Conseil de sécurité* » (article 5).

Le texte prévoit que la France et l'Allemagne continueront à mener ensemble campagne pour réformer le Conseil de sécurité de l'ONU et en élargir le nombre de membre pour permettre à l'Allemagne d'obtenir une place de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Il s'agit d'un objectif poursuivi par la diplomatie française depuis plusieurs années, qui ne remet aucunement en cause le siège de la France.

Par ailleurs, le texte de l'accord ne fait nullement mention du nucléaire.

Enfin, pour information, ce traité devra être ratifié par le Parlement français pour entrer en vigueur.

Vous pouvez trouver le texte de l'accord à l'adresse ci-dessous, et je vous invite vivement à le lire.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/allemande/relations-bilaterales/traité-de-cooperation-franco-allemand-d-aix-la-chapelle/>

Restant à votre disposition,

Cordialement,

xxxxx

Collaborateur de Jean-Marc Zulesi

De : xxxxx

Envoyé : lundi 21 janvier 2019 15:36

À : Jean-Marc Zulesi <Jean-Marc.Zulesi@assemblee-nationale.fr>

Objet : Traité d'Aix La Chapelle

Monsieur,

J'ai appris il y a quelques jours avec sidération l'existence du Traité d'Aix La Chapelle qui doit être signé demain.

Ce traité prévoit ni plus ni moins que le possible partage de notre force de frappe nucléaire avec l'Allemagne, ainsi que le partage de notre siège de membre permanent au Conseil de Sécurité des Nations Unies avec l'Allemagne.

Il s'agit là encore d'une nouvelle grave violation de notre constitution, et même d'une haute trahison qui doit vous faire lancer immédiatement au parlement la procédure de destitution d'Emmanuel Macron en application de l'article 68 de la Constitution.

Cordialement,

XXXXXX